

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM

### SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

|                                                                                   |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Date de la convocation</b><br><b>Le 03 septembre 2026</b>                      |           |
|  |           |
| <b>EFFECTIF LEGAL :</b>                                                           | <b>23</b> |
| <b>EFFECTIF EN EXERCICE :</b>                                                     | <b>23</b> |
| <b>EFFECTIF VOTANT :</b>                                                          | <b>22</b> |

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heure, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'espace Masselot, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, maire de Capinghem,

Etalent présents DUCOURAU Vincent, WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LAURENCE Sandrine, VAN LAETHEM Francis, BOITELLE Philippe, OUDAERT Ghyslaine, TRAPASSO Graziella, PUJOL Lionel, VASSEUR Etienne, DENUÉ Natacha, DE BOIS Amandine, DIDDEN Allison, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis.

Etalent absents : BILLOIR Marianne.

Ont donné pouvoir : LIETARD Guillaume pouvoir à HAUTCOEUR Sophie, FICHELLÉ Marie-Claude pouvoir à TRICOIT Antoine, LACRAMPE Thibault pouvoir à WIDHEN Thierry, PRUVOST Ingrid pouvoir à CATTOEN Eugénie.

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : FEDERICO Louis

#### **OBJET : Décision modificative du Budget Primitif 2026 N°1 – Section d'investissement**

**Numéro de la délibération : CM260910\_D16**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération n° CM260429-D06 en date du 29 avril 2026 portant vote du Budget Primitif 2026,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications aux crédits inscrits au budget primitif 2026 en section d'investissement,

Considérant que ces modifications n'affectent pas l'équilibre de la section de fonctionnement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### **DÉCIDE :**

- ✎ D'approuver la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2026, portant sur la section d'investissement.
- ✎ De préciser que la section de fonctionnement demeure inchangée.
- ✎ De fixer le montant de la section d'investissement, après modifications, à la somme de 1 756 173,70 €.

La présente délibération sera jointe au budget principal 2026.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25 SEP. 2026 S<sup>2</sup>LO

ID : 059-215901281-20260910-CM260910\_D16-DE

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois et  
an ci-dessus mentionné,

Louis FEDERICO  
Secrétaire de séance



Vincent DUCOURAU  
Maire de Capinghem



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le ....23..SEP. 2026